



COMMUNE DE LORIGNÉ
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020 A 20H

Présents : Gilbert HOELLINGER. Laurent BONNIN. Francis CASTANEDA-NUNEZ. Stéphane CORNUAUD. Maxime LEPICIER. Isabelle MACAUD. Sonia SILLON. Franck BEAUCHAMP. Bernard THOREZ

Absents excusés : Yolande ECOBICHON. Sabrina LENER (pouvoir donné à Laurent Bonnin)

Secrétaire de séance : Isabelle MACAUD.

Travaux de bâtiments et demande de subventions : Dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local, 3 dossiers sont proposés au Conseil pour faire des demandes de subvention auprès du Conseil Départemental.

Un 1^{er} projet pour la cantine avec le changement du chauffage, une peinture au sol et la réfection des toilettes à l'extérieur. Un second projet pour la bibliothèque avec un changement du chauffage et un 3^{ème} pour la cabane de Queue d'Ageasse avec la réfection des toilettes.

Le Conseil décide de demander un devis supplémentaire pour le chauffage de la cantine, ainsi que de nouveaux devis pour changer les ouvertures à la cabane de Queue d'Ageasse, en plus des travaux des toilettes.

Par contre, le projet pour la bibliothèque est abandonné, et sera remplacé par un projet de travaux de voirie.

Achat remorque : Le projet d'achat d'une remorque pour déplacer la tondeuse est abandonné.

Aménagement cimetière : Un bardage sera posé sur le petit bâtiment dans le cimetière pour terminer le jardin du souvenir et des plaques seront achetées et revendues aux personnes désirant déposer les cendres de leurs défunts.

2 cyprès seront élagués et les 2 autres abattus par les agents d'entretien.

Participation financière : Une subvention exceptionnelle de 150 € sera versée pour la randonnée du 20 septembre prochain organisée par la médiathèque de Sauzé-Vaussais et la bibliothèque de Lorigné.

Colis personnes âgées : En raison de la suppression des manifestations suite à la situation sanitaire, le conseil décide d'offrir un colis de Noël à toutes les personnes de + de 75 ans habitant la commune.

Pass'Loisirs : Le pass loisir est reconduit, avec un montant offert de 25 € par enfant (de 0 à 18 ans) par année scolaire et pour une activité. Ce nouveau tarif prend effet au 1^{er} septembre 2020.

Délégué à la CDC Mellois en Poitou : Mme Isabelle Macaud est désignée pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de Mellois en Poitou.

QUESTIONS DIVERSES :

→ Le Conseil rejette la demande de participation financière faite pour le Fonds d'aide aux jeunes.

→ il est attribué le numéro 8 bis à la maison située à Lorigné dans la rue Victorin Patrier, entre la maison Soler et Beillard.

→ Le conseil décide de ne pas faire payer l'association Ary yoga pour l'utilisation de la salle associative de janvier à février 2020.

Fait à Lorigné le 11 septembre 2020

Gilbert Hoellinger, Maire de Lorigné